



CENTRE HOSPITALIER  
CARCASSONNE



Institut de Formation  
en Soins Infirmiers et d'Aides-Soignants  
04.30.51.24.00 / 04.30.51.24.01

---

## AVENANT N°2 DU REGLEMENT INTERIEUR 2021-2022

---

Le présent règlement intérieur est un document contractuel précisant certaines dispositions en matière de comportement, de santé, de sécurité et de discipline.

Il regroupe les éléments des formations en soins infirmiers et formation des aides-soignants.

Le paragraphe **2.3.1 Présence-Absence** du **2.3 Chapitre III : Obligations des étudiants/élèves** est modifié comme suit :

### **2.3 Chapitre III : Obligations des étudiants / élèves**

#### **2.3.1 Présence – Absence :**

A chaque cours obligatoire (cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques), les étudiants et les élèves émargent sur une feuille spécifique à l'enseignement.

**Les cours magistraux sont systématiquement obligatoires pour les étudiants en promotion professionnelle ;**

Fait à Carcassonne, le 1<sup>er</sup> mars 2022  
Applicable à partir du 1<sup>er</sup> mars 2022.

P/La Directrice des Soins  
chargée de la Direction  
de l'Institut de Formation empêchée,  
et par délégation la cadre supérieur de santé FF

